

DEMANDE DE LOGEMENT : ANNÉE UNIVERSITAIRE 2008-2009

A retourner dès que possible et impérativement avant le 10 juin 2008 directement à :
Université de Franche-Comté
Direction des Relations internationales (à l'attention de Gracian DIDIER)
1, rue Claude Goudimel – 25030 BESANCON CEDEX

PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS

AUTRE CONVENTION

Précisez :

LIEU D'AFFECTATION : BESANCON

BELFORT /
MONTBELIARD

1. Renseignements d'ordre général :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Nationalité : Sexe : F M

Adresse dans le pays d'origine :

Tél. : Mél :

2. Situation universitaire :

Domaine principal d'études :

Niveau d'études : licence master autre

Durée prévue du séjour en France :

Date d'arrivée :

3. Logement

Les étudiants Erasmus sont logés en Chambre individuelle rénovée (au tarif de 153 euros par mois) sur le campus universitaire, résidence Colette ou résidence Fourier (un descriptif des chambres est disponible sur le site internet du CROUS : www.crous-besancon.fr).

ATTENTION : LE NON-RESPECT DE LA DATE D'ARRIVEE ENTRAINE L'ANNULATION DE RESERVATION DE LA CHAMBRE

Si vous êtes intéressés par une chambre individuelle rénovée plus, cochez la case suivante :
(tarif d'une chambre rénovée plus : 232 euros par mois)

Ce type de chambre ne pourra vous être attribué qu'en fonction des disponibilités, à votre arrivée

Chambres individuelles : préavis de départ = 1 mois

4. Attention :

→ **LORS DE VOTRE ARRIVÉE, LA REMISE DES CLÉS EST SUBORDONNÉE :**

- au versement d'une provision égale à **un mois de loyer + 8 €** de forfait culturel.
- au **paiement du premier mois de loyer**. Ensuite les paiements doivent être effectués **régulièrement entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois**.
- à la fourniture d'un **acte de caution solidaire** rempli par une personne physique solvable, résidant sur le territoire français ou celui de l'Union Européenne (formulaire qui vous sera transmis par le CROUS lors de votre arrivée).

5. Aides au logement :

Les chambres individuelles bénéficient de l'A.L.S.

A.L.S. (Allocation Logement à Caractère Social), d'un montant moyen de 45 € par mois est ouverte aux étudiants sous certaines conditions relatives aux ressources et au logement. Les étudiants peuvent bénéficier de l'A.L.S. quand ils sont logés en chambre individuelle en résidence universitaire.

⚠ Un mois de carence est applicable au versement de l'ALS.

A NOTER :

La Caisse d'Allocations Familiales est seule compétente pour examiner les dossiers et déterminer le montant de l'aide qui dépend de vos ressources et du montant du loyer. Une borne de connexion est mise à la disposition des étudiants dans les locaux du CROUS pour en faciliter la demande.

Le dossier de demande de l'ALS est à constituer à votre arrivée.

Rappel concernant l'envoi de l'imprimé de demande de logement

**A retourner impérativement à :
Université de Franche-Comté
Direction des Relations internationales
(à l'attention de Gracian DIDIER)
1, rue Claude Goudimel
25030 BESANCON CEDEX**

***qui se chargera de transmettre votre candidature au CROUS.
Aucun dossier ne doit être envoyé directement au CROUS.***

Date

Signature de l'étudiant(e)